





CONDITIONS DE TRAVAIL DE NUIT

QUELQUES AVANCEES AU DERNIER CHSCT (le 23 novembre 2007)

- L'ensemble des services des HUS sera doté de relax (1 relax par service).
- Les discussions sont belle et bien lancées pour valider les dépassements d'heures pour temps de transmissions.
- Les collations de nuit seront liées à un véritable plan alimentaire. Le convoyage et le stockage de ces collations vont être revus.

Eh oui! la persévérance paye

A la demande de la CGT, un groupe de travail a été créé pour discuter des problèmes que rencontrent les agents travaillant de nuit.

Les quelques avancées que nous avons obtenues ne sont de loin pas l'ensemble des réponses à nos revendications concernant ce personnel. Toutefois, toutes propositions pouvant améliorer les conditions de travail sont bonnes à prendre.

Concernant la validation automatique des heures supplémentaires pour temps de transmission, la direction nous répond que c'est un problème d'organisation. Nous répondons qu'il peut y avoir des problèmes d'organisation, mais les temps de travail supplémentaires non validés et justifiés sont un dû. Les agents qui restent plus longtemps au travail pour faire des transmissions correctes pour le bien être du patient et l'image de notre institution, le font par soucis de professionnalisme. Cette question va être traitée par la direction et des propositions vont être faites lors d'un prochain CHSCT.

Les collations de nuit : le meilleur des repas, s'il est mal conditionné, convoyé et stocké, ne peut que donner un résultat médiocre à son arrivée. La direction compétente en lien avec le service va traiter ce problème. Quant au plan alimentaire, nous avons demandé que vous soyez consulté et que le bilan nous soit communiqué en septembre 2008. S'il n'est pas satisfaisant, il faudra que la direction revoie sa copie.

La CGT continuera à se battre, revendications après revendications pour que vos conditions de travail s'améliorent.

Pour tous renseignements supplémentaires, contactez-nous!
Nos militants passent au minimum une fois par mois et de nuit dans vos services.